

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 31 mars 2022

PRESENTS: D CLERC, M CURTENAZ, P CHAILLOU, E. CASENOVE, P MESSERLI, Y LEGER, A BERTRAND, P CASAZZA, P PITHIOUD, V BERTHIER, N AUDET, F BACHMANN, C BORGEAT.

ABSENTS : JC GODARD (donne pouvoir à D. CLERC), B GARCIA (donne pouvoir à E. CASENOVE)

Convocation du 24.03.2022 **Ouverture de la séance** : 19h

Secrétaire de séance : Anne BERTRAND

Auxiliaire : Charlotte MOREL (agent)

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU : Le compte rendu du 10 mars dernier est adopté à l'unanimité.

PERSONNEL / RH :

- **DEL017032022** : Le tableau des emplois est mis à jour au vu de l'intégration de Romain GRARD au poste d'adjoint technique à partir du 1^{er} avril 2022.

FINANCE :

Elisabeth CASENOVE présente au conseil une synthèse du travail effectué par la commission finance afin de procéder aux différents votes expliqués ci-dessous.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

Lecture est donnée au Conseil Municipal du compte administratif 2021, dont les résultats sont les suivants : **DEL07032022 – DEL08032022 – DEL09032022 – DEL10032022**

Section de fonctionnement :

Recettes	1 473 044.37 €
Dépenses	<u>954 332.86 €</u>
Solde	518 711.51 €
Excédent ant. reporté	410 074.86 €
Résultat cumulé 2021	928 786.37 €

Section d'investissement :

Recettes	869 304.13 €
Dépenses	<u>50 698.92 €</u>
Solde	818 605.21 €
Excédent ant. reporté	715 248.37 €
Résultat cumulé 2021	1 533 853.58 €

- L'excédent global cumulé de clôture 2021 s'élève à **2 462 639.95 €**.

A l'unanimité, le Conseil Municipal **approuve** :

- le compte de gestion 2021 dressé par le Trésorier
- le compte administratif 2021

D'autre part, le conseil Municipal adopte le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021 du **service de l'eau** dont les résultats sont les suivants :

Section d'exploitation :

Recettes	189 982.84 €
Dépenses	<u>159 145.69 €</u>
Solde	30 837.15 €
Excédent ant. reporté	22 143.28 €
Résultat cumulé 2021	52 980.43 €

- L'excédent global cumulé de clôture 2021 s'élève à **289 167.21 €**

Section d'investissement :

Recettes	75 605.97 €
Dépenses	<u>47 551.38 €</u>
Solde	28 054.59 €
Excédent ant. reporté	208 132.19 €
Résultat cumulé 2021	236 186.78 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 DU BUDGET PRINCIPAL ET CELUI DE L'EAU 2021 :

Il convient maintenant d'affecter les résultats pour les intégrer aux budgets 2022.
Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

Budget principal : DEL11032022

- Vu l'excédent de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2021, s'élevant à la somme de **928 786.37 €**.

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2021 comme suit :

- **328 786.37 €** au compte **002** de la section de fonctionnement du BP 2022
- **600 000.00 €** au compte **1068** de la section d'investissement du BP 2022

Budget de l'eau : DEL15032022

- Vu l'excédent cumulé de la section d'exploitation constaté au compte administratif 2021, s'élevant à la somme de **52 980.43 €**.

DECIDE d'affecter l'intégralité du résultat de la section d'exploitation 2021 au compte **002** de la section d'exploitation du BP 2022.

VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2021 : DEL12032022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de reconduire sans majoration, les taux votés en 2021, qui resteront donc comme suit :

Taxe foncière (bâti)	6.16 %
Taxe foncière (bâti) (ex part départementale)	<u>12.03 %</u>
TFPB Définitive	18.19 %
Taxe foncière (non bâti)	39.53 %

Passage en FPU (Fiscalité Professionnelle Unique) à compter du 01.01.2022

BUDGETS PRIMITIFS 2022 :

DEL13032022 Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de budget primitif 2022, en suréquilibre, comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes 1 567 067.37 €

Dépenses 1 205 509.00 €

Suréquilibre constaté : 361 558.37 €

Section d'investissement :

Recettes 2 133 853.58 €

Dépenses 1 090 000.00 €

Suréquilibre constaté : 1 043 853.58 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2022.

DEL16032022 Le Conseil Municipal adopte le budget primitif de l'eau, équilibré en recettes et dépenses comme suit :

- Section d'exploitation : **200 081.67 €**

- Section d'investissement : **293 292.78 €**

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2022 : DEL14032022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'allouer une subvention annuelle aux associations ci-après :

	Associations	2022
ASSOCIATIONS ELOISIENNES	AIKIDOCLUB ELOISE	0.00 €
	CLUB DE L'AMITIE	2 811.00 €
	HUITIEME FEUX	567.00 €

	LE SOU DES ECOLES	1 333.00 €
	LES BAMBOUS	650.00 €
	MEMOIRE DE LA SEMINE	1 197.00 €
	STE CHASSE ELOISE	702.00 €
	TAROT CLUB	235.00 €
	TENNIS ELOISE CLUB	1 671.00 €
COOPERATIVES SCOLAIRES	ASS LA PANTHERE	0.00 €
	COOP SCOLAIRE BONVY CP	200.00 €
	COOP SCOLAIRE CHEF-LIEU CM	200.00 €
	COOP SCOLAIRE LES LIEVRES CE	200.00 €
	COOP SCOLAIRE MATERNELLE	200.00 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	GRAINE D'AMIS VAL DES USSES	100.00 €
	RESTAURANT DU CŒUR H. Savoie	100.00 €
	ASS NTLÉ CROIX GUERRE	30.00 €
	ASS PROTECTION CIVILE	100.00 €
	ASS EXIL SORGIA FM	400.00 €
	FOYER SOCIO EDUCATIF	150.00 €
	AMIC DON SANG BELLEGARDE	100.00 €
	FOOTBALL CLUB SEMINE	640.00 €
CNBV BELLEGARDE	160.00 €	
DEMANDES EXCEPTIONNELLES	La Team j'adore ct'ambiance	300.00 €
	CLASSE VERTE CP/CE	450.00 €
	Au p'tit café Franclens	100.00 €
	SOUVENIR FRANCAIS	50.00 €
	ASS PROTECTION CIVILE / Ukraine	900.00 €
	CFA BTP	80.00 €
	TOTAL	13 626.00 €

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES :

- Anne BERTRAND réitère son inquiétude quant au non remplacement du Docteur RABATEL, ce qui laisse de nombreuses familles sans médecin traitant ;
- Philippe CASAZZA informe le conseil que la charte graphique est sur le point d'être finalisée ;
- Marcelle CURTENAZ informe le conseil des dates à retenir concernant les cérémonies et animations prévues cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 21h.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,
Didier CLERC

